

l'Autonomie, un concept syndical moderne, progressiste et salubre !

En tant que salarié, employé ou douanier, vous pouvez vous demander en quoi se revendiquer autonome pour un syndicat est une valeur significative.

Avant la chute du mur de Berlin, nos sociétés étaient clivées entre l'aspiration à un monde libéral et celle à un monde étatiste. Toute organisation, à l'époque, devait s'identifier à l'un ou l'autre de ces modèles. Mais après cette date, le paysage syndical français traditionnel n'a pas réussi à varier sur ses raisonnements et ses méthodes d'action alors même que nous vivions dans un nouvel environnement où les gouvernements qui se succédaient mettaient en œuvre des politiques quasi similaires.

De ce fait, nous avons vu la transformation d'un syndicalisme de convictions en un syndicalisme de postures!

De nombreux travailleurs ne s'y sont plus retrouvés et le syndicalisme y a perdu alors une part de crédibilité.

L'UNSA, fondée en 1993, a souhaité alors créer un syndicat autonome afin de répondre aux nouveaux enjeux de nos sociétés.

Autonome certes, mais de qui, de quoi ?

Des partis politiques ? cela n'était pas le plus important bien que nécessaire. En effet comme nous l'avons vu, les gouvernements se suivent et appliquent des programmes similaires ; il est donc hasardeux d'en soutenir un par rapport à l'autre si une fois au pouvoir le salarié ou l'employé ne constate aucune amélioration.

Mais la véritable autonomie se prend par rapport aux postures syndicales dans lesquelles s'enferme la plupart des vieilles organisations syndicales. L'UNSA se veut libre, donc autonome. En cela, elle ne privilégie pas, au niveau de ses prises de décisions, ce que l'on nomme les "postures", attitude d'ailleurs souvent stérile.

Mais encore faut-il que l'interlocuteur, quel qu'il soit, ne ferme pas la porte au dialogue, ait des propositions à avancer et accepte la présence participative des représentants du personnel.

En douane, même si au niveau interrégional nous avons un interlocuteur de choix qui privilégie le dialogue participatif, les contraintes nationales sont telles, qu'actuellement le syndicalisme autonome (par opposition au syndicalisme de postures) n'a pas beaucoup de marge de manœuvre.

C'est pourquoi, l'UNSA Douane ne retrouvant pas les conditions d'un dialogue constructif, ne cautionnera pas la parodie de dialogue qui nous est proposée actuellement par l'administration centrale.

Néanmoins nous sommes convaincus que l'UNSA Douanes en portant haut la valeur d'autonomie, mettra finalement en œuvre un concept syndical moderne, progressiste et salubre pour les agents.



CAPL d'aptitude au grade de contrôleur et TA à C1 du 5 mai 2015

Des choix et des actes !

Le président de la CAPL a proposé la liste des contrôleurs de l'interrégion pour la promotion au grade de C1.

Statutairement pour être proposé, il fallait détenir le grade de C2, 7e échelon et posséder 5 années de service public. De plus, l'agent devait avoir au moins la cadence moyenne l'année du tableau.

Tous les agents remplissant ces critères ayant été retenus, la proposition a été votée à l'unanimité des présents.

La suite de l'ordre du jour, règlement intérieur de la CAP et liste d'aptitude à C2, a suscité de notre part la déclaration suivante :

« L'UNSA Douanes proteste contre la volonté manifestée par l'administration centrale de museler l'expression des représentants du personnel en retirant la possibilité d'expression des représentants suppléants lors des CAP Discipline. À un moment où l'écoute de la voix des agents portée par les organisations syndicales devient plus que nécessaire, l'UNSA crie haro contre tout ce qui pourrait l'étouffer.

Concernant la CAPL de ce jour, L'UNSA Douanes est favorable à l'avancement au choix, promotion interne prévue statutairement, dans la mesure où les élus du personnel ont leur mot à dire au sein des CAPL et CAPC, par exemple en pouvant dénoncer les éventuelles manœuvres administratives tendant à favoriser tel ou tel agent.

L'UNSA Douanes estime qu'il faut retenir les meilleurs agents pour les promotions actives en se déterminant par rapport à des critères objectifs et non subjectifs.

Nous revendiquons aussi la prise en compte des années acquises au titre de la bonification des années passées en surveillance dans le calcul de l'ancienneté dans l'administration.

D'autre part, l'UNSA Douanes revendique une promotion automatique au grade ou au corps supérieur pour tout agent partant en retraite et comptant au moins 25 ans de bons et loyaux services publics. »

Le Règlement intérieur des CAPL modifié, la possibilité d'expression des suppléants étant maintenue, a été adopté.

Le partage des voix s'établissant ainsi :

- Pour : Administration, UNSA et FO.
- Abstention : CGT
- refus de vote : Solidaires
- Contre : CFDT

Concernant la liste d'aptitude il y avait au plan national 4091 agents ayant vocation.

Pour la DI de Bordeaux :

- 312 ont vocation ;
- 110 agents sont candidats dont 3 en promotion retraite et 1 à double titre.

Ce faible nombre de candidats en promotion retraite pose question d'autant plus qu'une telle promotion n'est pas neutre en terme de pouvoir d'achat de la pension.

Nous encourageons donc tous les agents qui envisagent une cessation d'activité en mars de l'année suivant l'inscription **à se porter candidat** pour la promotion LA retraite.

Finalement, la CAPL a examiné, pour les promotions actives, les 16 premiers dossiers arrivant dans l'ordre SIGRID.

Les 7 premiers se retrouvant après proposition dans les 7 premières places mais pour les 5 premiers avec un ordre différent selon la proposition du Président de la CAPL qui a dû arrêter son choix parmi selon ses propos « de bons et très bons dossiers ».

Votes :

- Pour : administration,
- Abstention : FO
- Refus de vote et sortie des représentants : CGT et Solidaires
- Contre : UNSA et CFDT

Le vote de l'UNSA n'est pas dirigé contre les agents retenus, mais il souligne que nos revendications sur la prise en compte des années acquises au titre de la bonification et la promotion retraite automatique après 25 ans de bons et loyaux service ne sont pas retenues.

Suite du CTSD sur le bilan interrégional

Le lendemain, 6 mai, les OS siégeaient à nouveau en CTSD afin d'évacuer les points non traités lors du CTSD précédent sur le bilan de l'interrégion.

LE CSRH

Il fut question du CSRH dont le report de date pour la bascule de la liquidation de la paye des agents est désormais fixé en octobre.

Confronté aux difficultés d'injection de données et à l'ampleur des tâches d'archivage, le DI a demandé des ressources humaines supplémentaires.

Ainsi, la jauge de ce service devra passer de 87 à 96 agents (+ 9) pour le 01/09/2015.

- 4 agents constitueront un pôle de soutien permettant de pallier aux absences ;
- 1 agent traitera les agents de TRACFIN et les détachements ;
- 1 informaticien ;
- 2 agents pour le pôle gestion archivage.
- Plus un agent en renfort.

L'UNSA a demandé si le statut actuel du CSRH en service spécifique de la DI évoluera.

En réponse, le DI a confirmé qu'il n'était pas question de constituer un Service à Compétence Nationale.

Il faudra donc veiller à ce que les 9 renforts du CSRH ne soient pas puisés dans les effectifs de la seule DI de Bordeaux.

Concernant la demande de prime pour les agents du CSRH que l'UNSA soutient, nous apprenons qu'une prime de responsabilité a été octroyée aux personnels encadrant. Pour l'ensemble du personnel du CSRH, la DG n'a pas fermé la porte mais rien n'est fait à ce jour.

LES MUTATIONS

A propos des mutations, nous avons indiqué que l'on constate ces dernières années une dérive : l'ampleur des mouvements de décembre se rapprochant dangereusement de celui de septembre. L'UNSA est favorable à ce que le premier mouvement soit principal et le second reste complémentaire. Le DI a entendu notre demande et préconise pour la DI de faire appel au premier mouvement pour combler les vacances constatées.

Autres ajustements nécessaires à la hausse de personnels selon nous, les effectifs de la surveillance dans les lieux de passage en croissance que constituent les aéroports de Blagnac et Mérignac. Le DI nous informe que le sujet, dans un contexte d'effectifs contraint, fera l'objet d'une étude transversale nationale.

LA MISSION GRANDES ENTREPRISES

La Direction générale a décidé de créer 4 structures satellites thématiques affiliées au bureau « Mission Grandes Entreprises ». Nous prenons acte du surplus d'activité localisé à Toulouse qui héritera du dédouanement concernant l'aéronautique et de la défense, mais cela affaiblira d'autant plus l'activité des bureaux de Bayonne et de Mérignac.

SURVEILLANCE

Côté surveillance, le DI nous indique que la suppression de la brigade d'Albi n'est pas à l'ordre du jour. Il défend le système de géolocalisation qui assure la sécurité des personnes. Par ailleurs, selon A/3, seuls les véhicules sont géolocalisés et non les agents.

Comme nous le craignons, les contrôles dynamiques qui ont été récemment privilégiés ne donnent pas les résultats escomptés.

19 motos de marque BMW équipées Tétrapol vont équiper les brigades de la DI de Bordeaux. La brigade de Frouzins adoptant temporairement le système SKYRIDER. Il est envisagé d'avoir recours à des véhicules relais pour éviter les zones d'ombre.

Vous êtes tous conviés à l'AG de l'UNSA DOUANES DE LA DI DE BORDEAUX

le vendredi 5 juin 2015 à 9h

lieu dit Poinçonnet
Fronsac (banlieue de Libourne)



Présence :

- de deux secrétaires nationaux UNSA Douanes, Hervé POLLET et Annie BENEDETTI,
- du secrétaire général adjoint, Pierre-Yves JACQMIN,
- ainsi que de la secrétaire régionale UNSA Gironde Nadège COURONNE.
-

Vous trouverez joint à l'envoi une demande de participation à l'AG.

Si vous souhaitez rester pour le repas vous pourrez payer le jour même mais penser à réserver votre repas auprès de

serge.detrieux@douane.finances.gouv.fr (serge Détrieux)

ou

fachounette@aol.com (Eric Georges Faches)

VENEZ VOUS INFORMER